



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL 2 du 27 avril 2015

EXTRAIT A PUBLIER AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE L'ETAT DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

Par arrêté de Madame le recteur de l'académie de Montpellier en date du 13 avril 2015, est autorisée, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un recrutement d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de seconde classe par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE).

Le nombre total de postes offerts au recrutement visé à l'article précédent est fixé à un, poste localisé à l'Université de Montpellier.

Les inscriptions sont enregistrées **du mardi 28 avril 2015 au jeudi 28 mai 2015 à 12h, délai de rigueur.**

Les candidats doivent retirer, à compter du mardi 28 avril 2015, la fiche de candidature auprès des services du pôle emploi de Montpellier – Castelnaud - 400 avenue Marcel Dassault – 34171 Castelnaud Le Lez auprès de Madame Marie-Claire MIEZE GINESTE.

Les dossiers complétés doivent être transmis aux services du pôle emploi de Montpellier-Castelnaud avant le 28 mai 2015 à 12h.

Une commission de sélection placée auprès de Madame le recteur de l'académie de Montpellier examine les dossiers transmis par les services de pôle emploi. Seuls sont convoqués à un entretien les candidats préalablement sélectionnés par la commission.

Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser auprès de :

Madame Marie-Claire MIEZE GINESTE
Pôle emploi de Montpellier – Castelnaud
400 avenue Marcel Dassault
34171 Castelnaud Le Lez
Mél : mc.mieze-gineste@pole-emploi.fr

Madame Véronique REBOUL
Rectorat de Montpellier
Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Bureau des personnels administratifs
Mél : veronique.reboul@ac-montpellier.fr
Tél secrétariat division : 04 67 91 47 96

Fait à Montpellier, le 27 avril 2015

Signé

Armande LE PELLEC MULLER

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-902 du 02 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006- 1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

**Division des personnels
administratifs,
techniques et
d'encadrement**

Bureau des personnels
administratifs

Affaire suivie par
Véronique REBOUL

Téléphone
04 67 91 47 43

courriel
veronique.reboul
@ac-montpellier.fr

ARRETE

Article 1^{er} :

Est ouvert dans l'académie de Montpellier, au titre de l'année 2015, un recrutement d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de seconde classe par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE).

Article 2 :

Le nombre total de postes offert au recrutement visé à l'article précédent est fixé à un poste localisé à l'université de Montpellier.

Article 3 :

Les inscriptions sont enregistrées du mardi 28 avril 2015 au jeudi 28 mai 2015 à 12h, délai de rigueur.

Article 4 :

Les candidats doivent retirer la fiche de candidature auprès des services du pôle emploi à compter du mardi 28 avril 2015.

Les dossiers complétés doivent être transmis aux services du pôle emploi de avant le 28 mai 2015 à 12h.

**Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2**

Article 5 :

Une commission de sélection placée auprès de Madame le recteur de l'académie de Montpellier examine les dossiers transmis par les services de pôle emploi. Seuls sont convoqués à un entretien les candidats préalablement sélectionnés par la commission.

Article 6 :

L'avis de recrutement est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Article 7 :

Le secrétaire général de l'académie de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13 avril 2015

Signé

Armande LE PELLEC MULLER